Histoire Complète de l'Affaire HUBERT-CRAWFORD

Mme Humbert n'eut garde de l'oublier; il fallait même, pour la réussite de ses combinaisons financières, qu'elle ne l'oubliât jamais. Or, si l'héritière avait dans son coffre les cent millions de Mrs Crawford, le compromis du 14 mars 1883 lui interdisait formellement d'y toucher, et il fallait cependant payer l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, les châteaux, les immeubles ! Ne fallait-il pas continuer le train que commandaient les millions qui coulaient un jour ou un pactole éphémèrement dans les mains de l'ancienne paysanne ?

Si seulement Marie Dauriguac avait voulu se marier ! Mais le mariage inquiétait peu la jeune fille, qu'à l'heure qu'il est, pupille depuis longtemps de Ste-Catherine, son cœur prolonge apparemment comme une insondable énigme, et les fabuleuses dots des jours-derniers ne s'étaient chargés d'en préciser l'indéfinissable nécessité.

Et se marriant, elle rulait tout le monde.

Cependant, les millions dormaient toujours mystérieusement dans le coffre, dont la porte, sans cesse infranchissable, était comme l'autel du vouvient se laisser prendre les financiers avides et les amis complaisants.

Dix-huit ans s'étaient écoulés depuis la rédaction du nouveau document Humbert-Crawford, grâce auquel Mme Humbert avait commencé ses emprunts. Mlle Dauriguac était majeure et les créanciers déjà nombreux se montraient pressants. Ceux-ci commençaient à se demander si l'idylle de la sœur était condamnée à rêve aimé perpétuelle qu'ils paraissait devoir l'être la fermeture du coffre.

Mme Humbert tranquillisa ces mécéniers :

— Les Crawford, leur dit-elle, chevaleresques jusqu'au bout, n'ont pas voulu abuser de l'indécision d'une jeune fille. Ils viennent de nous offrir une transaction qui met en terme à tous les conflits de cœur et d'intérêt. Voyez plutôt.

Et on lut :

Paris, le 9 décembre 1884.

A monsieur et madame Humbert.

Nous nous engageons solidairement à reconnaître sur le testament de notre oncle et nous sommes prêts, et le serons, à vous reconnaître seuls de son héritage et vous vous engagez de votre côté, envers nous, à remettre à chacun de nous trois millions de francs comme transaction.

Recevez nos salutations.

H. Crawford, R. Crawford.

Deux jours après, juste le temps de vaincre une hésitation bien naturelle, Mme Humbert écrivait :

Paris, le 11 décembre 1884.

A Messieurs H. et R. Crawford, hôtel Westminster, rue de la Paix, Paris.

En réponse à votre lettre du 9 courant, par laquelle vous nous proposez de renoncer à tous les droits que vous pourriez avoir sur la succession de votre oncle moyennant la somme de trois millions de francs à remettre à chacun de vous deux à titre de transaction, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous acceptons cette proposition.

Recevez nos salutations.

Signé : T. Humbert.
Signé : P. Humbert.

Voilà donc les frères Crawford qui, dans un geste de générosité superbe, se désintéressent de la quasi-totalité des millions sous séquestre alors qu'ils leur eut été facile d'exiger et d'obtenir, sinon au moins le partage égal de la fortune de leur oncle.

Mme Humbert va enfin pouvoir ouvrir tout grand le coffre-fort et y puiser à satiété ! Déjà les créanciers, honteux de leur doute, s'en excusent avec humilité.

Hélas ! cet instant d'espérance et de joie a de triste lendemain !

Les Crawford tergiversent !

Mme Humbert est désolée et lorsque, après une nouvelle et longue attente, les créanciers se lamentent sur l'ongoudissement des millions, elle leur confie que les Crawford ne se souviennent plus de leur magnanimité salutaire et qu'ils entendent exécuter non pas la nullité, mais l'ajournement indéfini de la transaction. Ils ne le nieront, bien évidemment, qu'en faisant leur consentement, si l'authenticité de leurs lettres ; ils soutiennent simplement que la transaction n'est, en dernier ressort, qu'un contrat de mariage.

Se marier d'abord, en toucher ensuite.

Se marier ! Marie Dauriguac ne le veut pas !

Et nous entrons ainsi dans une interminable série de procès, dans un perpétuelle jeu de cache-cache entre les Humbert et les Crawford, dans des pressantes et infructueuses démarches des créanciers.

LE MAQUIS DE LA PROCÉDURE

Madame Humbert plaide contre les Crawford, qui plaident contre Madame Humbert

UNE PLAIDOIRIE DE Me POUILLET

en faveur de Robert Crawford

Cette plaidoierie dont nous avons donné le commencement dans notre numéro en date du 26 mai, et où l'honorable avocat affirmait la fortune des frères Crawford pour prétendre qu'il n'y avait dans le procès aucune question d'argent, et présentait, au nom de ces derniers, un testament annulant celui qui instituait Mme Humbert, légataire universelle de leur oncle, continuait ainsi :

Mes clients connaissant la volonté de leur oncle, ils savaient que le désir, la volonté dernière de leur oncle avait été celle-ci : il aurait voulu que son petit neveu, le fils de M. Robert Crawford, qui portait le nom de Henri Crawford, épousât Mlle Marie Thérèse Dauriguac et, à défaut de Mlle Marie-Thérèse Dauriguac, Mlle Marie Dauriguac, et que cette immense fortune que, par son travail, il avait conservée et celle qu'on a dite, en lui succédant dans ses affaires, ses neveux avaient faite, se confondissent en quelque sorte sur la tête de l'une des demoiselles Dauriguac et qu'il y eût une fusion absolue entre cette famille Dauriguac qu'il était impossible et que nous avons, je vous le disais tout à l'heure, étaient ses fils.

(C'est dans cette pensée que les deux neveux de M. Henri-Robert Crawford se présentèrent, au représentant après argent, ne voulant faire aucune espèce de procès, ne voulant rien prétendre et demandant purement et simplement que la volonté de leur oncle soit accomplie.

Or, il était impossible que le vœu de l'oncle, de monsieur Mlle Marie-Thérèse Dauriguac avec M. Henri Crawford, qui plaidaient contre Mme Humbert, mais le mariage avec Mlle Marie, l'autre demoiselle Dauriguac était possible, car elle était libre.

Elle n'était pas encore majeure, le mariage ne lui convenait pas encore ; elle demandait à réfléchir, prétendait à connaître mieux le jeune homme qui devait être présenté.

En conséquence, on en mit d'accord sur un fait que vous connaissez à merveille, sur le fait de la constitution entre les mains de M. et Mme Humbert d'un séquestre de la fortune tout entière ; que seuls le gardient d'une façon complète, on s'en remet à eux d'une façon complète, à la condition, bien entendu, que rien ne soit détourné, que les revenus de cette fortune seront placés au fur et à mesure qu'ils viendront à échéance, stipulant seulement que si jamais quelqu'un venait à violer le séquestre, si un arrangement amiable venait à se produire, si quelque chose n'allait pas, venait à s'accomplir, assurément tout s'évanouirait comme dans un conte de fée et les requêtes du mariage qu'étaient établie devraient nécessairement cesser.

On prévoyait d'ailleurs le cas où Mlle Marie Dauriguac deviendrait majeure et ne voulait prendre aucune espèce de décision avant ce moment.

Je ne vous relis pas la convention de séquestre, mon contradicteur vous l'a lue d'une manière complète, vous la connaissez et vous la trouverez dans mon dossier. Voilà le point de départ.

On attendit. Au bout d'une année, Mlle Marie Dauriguac arriva à sa majorité ; on se réunit alors et à la date du 9 décembre 1886 vous trouverez cette encore dans mon dossier, Mlle Marie Dauriguac approuve le séquestre qui avait été consitué. Les parties se réunissent en jour-là même, on forme de nouveau, on constitue le séquestre en présence de Mlle Dauriguac, et c'est ce jour-là qu'intervient ce qui a été appelé une transaction et ce qui dans la pensée de mes clients, n'était qu'un projet de transaction.

Que ce ne fut qu'un projet de transaction, quant à moi, à l'heure où je parle, cela me paraît encore bien certain, mais quand bien même ce ne serait pas ce dit, vous vous le rappelez :

« Nous nous engageons solidairement et à reconnaître sur le testament de notre » oncle où nous sommes nommés et à renoncer à son héritage si vous vous engagez envers nous à remettre à chacun » de nous trois millions de francs comme » transaction.

» Il est bien entendu que, jusqu'à ce » jour de la signature de la transaction, » cet engagement ne vous astreinte à rien » du tout.

Aussi, en réalité, on n'était pas une transaction, mais un projet de transaction, et quand on y rédigeait, on se demandait, le considérant comme une transaction définitive, si rien ne l'accompagnait ; pourquoi prendre cette forme, pourquoi ne pas le faire autrement ? pourquoi ne pas dire, non pas :

« Nous nous engageons à abandonner, mais nous abandonnons, mais, et si fait ! il est certain qu'il y avait autre chose. (Oh ! oui, il y avait autre chose !) Et lorsque, deux jours après, Mr et Mme Humbert disaient qu'ils en étaient d'accord, il y avait certainement quelque chose à côté.

Rapprochons du passant, Messieurs, s'il vous est contradicteur lui-même qui vous le faisait remarquer à la dernière audience, qu'il a été dit que jamais on ne pourrait transiger, faire aucune espèce de transaction sans que toutes les parties, y compris Mlle Marie Dauriguac, fussent présentes ; or, on ne pouvait être une transaction, puisque, ce jour-là même, on a de nouveau déclaré qu'aucune transaction ne pourrait être faite sans que Mlle Marie Dauriguac fût présente.

J'entends que, dans la plaidoirie de mon contradicteur, on lit ceci :

« La proposition a été nommée également à Mlle Marie Dauriguac, qui a déclaré qu'elle consentait dans les mêmes conditions et que, présente devant le notaire, elle donnerait les trois millions que MM. Crawford avaient stipulé pour chacun d'eux. »

Cet acte n'a jamais été fait, jamais les parties n'ont été réunies (on sait pourquoi aujourd'hui) pour transiger, par conséquent, les termes des actes signés en même jour, aucune transaction n'a été faite, absolument aucune.

Pourquoi ? C'est, messieurs, qu'il y avait quelque chose derrière cette transaction, quelque chose qu'il n'était pas dans l'arrangement ; il y avait de la part de mes clients la volonté de respecter la vie de leur oncle, du testateur, la volonté de rapprocher M. Henri Crawford de Mlle Dauriguac et de faire un mariage entre eux.

Eh bien, mon client affirme, il faut un peu le prouver, que tout cet accord a eu même qu'il y a eu à cette époque de véritables financiers, que des bijoux furent envoyés et acceptés, que le mariage fut par conséquent non seulement promis, mais encore sur le point de s'accomplir et qu'un moment où ce mariage allait s'accomplir entre Mlle Marie Dauriguac et M. Henri Crawford, Mlle Dauriguac ne voulut plus se marier.

Elle ne voulut plus se marier pour bien des raisons paraît-il : Elle était catholique, M. Henri Crawford, était au contraire protestant ; il voyageait quelquefois, souvent même à cette époque, en Amérique, elle était au contraire française et demande à rester sur le sol français ; et puis, soit-ce jamais à quoi rêvent les jeunes filles !... *bref, elle ne voulut pas se marier.*

Ce mariage ne s'accomplissant pas, quelle était la situation ? Mme Humbert pense que ce jour-là même, les projets de transaction qui avaient été abandonnés n'existaient plus, que tout était à refaire, ok ! non pas qu'il voulut jamais partager le gouvernement, prendre de l'argent à la famille Dauriguac, à M. et Mme Humbert ; non ; MM. Crawford déclarèrent qu'ils abandonnaient le mariage et qu'ils maintenaient que Mlle Marie Dauriguac ne serait pas mariée, ils recommencèrent mariage ; que c'était pour eux la volonté de mon client, qu'il en a été, par tous les moyens possibles, ils cherchèrent à ce que cette volonté s'accomplisse, qu'aussi longtemps que Mlle Dauriguac ne serait pas mariée, ils attendraient et qu'ils ne feraient de la demanderaient en mariage pour M. Henri Crawford.

Voilà donc la situation clairement exposée. On verra les conclusion que Me Pouillet en tire.

Nos clients (*les Crawford*), dit l'éminent avocat et il faut un peu les croire, nous ont dit tous étaient d'accord le 9 décembre, date de la transaction, qu'à ce moment-là il y eut de véritables fiançailles, que des bijoux furent envoyés, accepté, que le mariage fut par conséquent non seulement promis, mais encore sur le point de s'accomplir, et qu'à la dernière heure seulement elle s'ajourna.

Elle ne voulut pas se marier, pour bien des raisons ; elle était catholique, M. H. Crawford étaient contraire protestant, il voyageait quelquefois, souvent même à cette époque en Amérique, elle était au contraire française et demande à rester sur le sol français ; et puis, soit-ce jamais à quoi rêvent les jeunes filles !... *bref, elle ne voulut pas se marier.*

Ce mariage ne s'accomplissant pas, quelle était la situation ? Mme Humbert pense que ce jour-là même, les projets de transaction qui avaient été abandonnés n'existaient plus, que tout était à refaire, ok ! non pas qu'il voulut jamais partager le gouvernement, prendre de l'argent à la famille Dauriguac, à M. et Mme Humbert ; non ; MM. Crawford déclarèrent qu'ils abandonnaient le mariage et qu'ils maintenaient que Mlle Marie Dauriguac ne serait pas mariée, ils recommencèrent mariage ; que c'était pour eux la volonté de mon client, qu'il en a été, par tous les moyens possibles, ils cherchèrent à ce que cette volonté s'accomplisse, qu'aussi longtemps que Mlle Dauriguac ne serait pas mariée, ils attendraient et qu'ils ne feraient de la demanderaient en mariage pour M. Henri Crawford.

Voilà donc la situation clairement exposée. On verra les conclusion que Me Pouillet en tire.

Nos clients (*les Crawford*), dit l'éminent avocat et il faut un peu les croire, nous ont dit tous étaient d'accord le 9 décembre, date de la transaction, qu'à ce moment-là il y eut de véritables fiançailles, que des bijoux furent envoyés, accepté, que le mariage fut par conséquent non seulement promis, mais encore sur le point de s'accomplir, et qu'à la dernière heure seulement elle s'ajourna.

Elle ne voulut pas se marier, pour bien des raisons ; elle était catholique, M. H. Crawford étaient contraire protestant, il voyageait quelquefois, souvent même à cette époque en Amérique, elle était au contraire française et demande à rester sur le sol français ; et puis... soit-ce jamais à quoi rêvent les jeunes filles !

Et bien, une fois que ce mariage ne s'accomplissait pas, la transaction n'existait plus, tout était à refaire. Ah ! non pas que MM. Crawford voulissent partager le gouvernement, prendre de l'argent à la famille Dauriguac, aux époux Humbert.

Ils ne voulant pas même que la transaction soit annulée. Ils ne voulant pas qu'on les soupçonne de vouloir un peu d'argent ; pour eux, qu'est-ce que vingt, trente ou quarante millions ? Quand on possède quatre cents millions, vous conviendrez que même cent millions de plus ne sont pas une affaire.

(*A suivre*).

Offres et demandes d'Emplois

Dans le but d'aider au placement des employés et ouvriers sans emploi, nous avons résolu de créer une publicité exceptionnelle à un prix uniforme et minime.

Toutes les demandes et offres d'emplois seront insérées

pour le prix de 0,60 centimes

dans le *Progrès du Nord* et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

S'adresser au HALL du *PROGRÈS DU NORD*, 51, rue Nationale, à LILLE, et aux bureaux de l'*AVENIR*, 65, rue des Fabricants, à ROUBAIX ; rue Verte, 53, à TOURCOING.—Et à tous les Correspondants et Dépositaires du Journal.

La Compagnie SINGER 39, rue des Postes demande un jeune homme de 25 à 35 ans, débutant pour le Bureau.
Se présenter le matin de 8 à 9 heures. 20.31m.8516

On Demande pour courses, jeune homme de 13 à 14 ans, chez M. VIVIEZ, bandagiste-orthopédiste, 60, rue Esquermoise. 8615

REPRÉSENTANT
Une bonne et ancienne Maison Roubaix, demande représentant dans la région de Lille. Des références et connaissance de l'article sont exigées.
Répondre au bureau du journal aux initiales E. D.
30m1.3.8j.8547

Nourrice
Femme propre, aimant bien les enfants, désire élever enfant sur seins. — S'adresser chez M. Collette, route de Bétbune, à Haubourdin. 8506

Un Homme sérieux, 40 ans, instruit, intelligent, de suite 25 ans dans le commerce, connaît bien emploi, soit comme gérant, courses, expéditeur ou représentation.
Bonnes réf. ex.
Réponse au bureau du journal sous les initiales A. R. 228.
8541

EMPLOI
Commerçant, sérieux, et actif. Demande représentation, reçoit les courses.
Ecrire ou s'adresser à l'Epicerie St-Antoine, rue du Bois-St-Maurice. 29.30m.8499

UN EMPLOYÉ
connaissant à fond le commerce vins et spiritueux, demande place.
Ecrire au bureau du journal, initiales A. B. C. 29.30m.8498

Courtiers
sont demandés pour placements faciles, prix et remises très avantageux. — Dar référendum ; réponse seront demandées.
Ecrire 32, rue de la Grande-Chaussée, Lille.
30m30m.8497

On demande de bons ouvriers **Vingueurs** chez M. Boulen-Fouquevar, à Frepelle (Pas-de-Calais) 8490

REPRÉSENTANTS
On demande deux bonnes représentations pour vente de spécialité pour chaque ville, huiles d'olives et vinaigre. — Appointements 120 fr. par mois et remise très sérieuse.
Ecrire à l'Huilerie Bertin, Bordeaux à Jules (B.-du-R.). 8489

EMPLOI
Un homme actif, 25 ans, de suite, connaît bien le commerce de bouche, [illegible] Ecrire L. P., 67, rue Léon Gambetta, Lille. 8488

Courtier est demandé pour le placement des portraits en agrandissement avec cadre (forte remise).
S'adresser rue Saint-Pierre, 34, Tourcoing.

Repasseuse est demandée rue de la Rapine, 4 à Lille. 7921

Un Garçon de courses est demandé, 137, rue Nationale, à Lille. 7922

Jeune Homme belle écriture, est demandé rue Solférino, 167, à Lille. 7923

Serruriers pour le bâtiment sont demandés rue Courbet, à Ascq. 7726

On demande des **Peignerons** (Metteurs de pointes), 10 ans, au Bois Saint Sauveur, 2, Lille. 7725

Un Employé sérieux, pour voyages avec cheval et voiture (mercerie) est demandé maison Proley-Richard, à Guise. 7724

Un Forgeron pour carrosserie est demandé à Landrecies, chez M. Mathieu, carrossier. 7723

On demande une **Cuisinière** 20, rue des Pyramides, à Lille. 7722

MÉNAGE
On demande personne active toute la matinée, 25, rue Grande Chaussée, Lille. 7723

TISSUS - CONFECTIONS
Voyageur, ayant clientèle, arrondissements Valenciennes, Avesnes, département de l'Aisne, prouvant chiffre, demande place.
Ecrire au bureau du journal aux lettres B. U. T.

Savonnerie
On demande pour un pays voisin, un contremaître ou directeur, bien au courant, pour une savonnerie faisant surtout le savon de ménage.
Réponse au bureau du journal aux initiales W. Z. 8407

On demande **Un Bon Peintre** S'ad. rue de Roubaix, 29. 7391

CORDONNIERS
On demande de bons ouvriers cordonniers, chez M. Herbaut-Coulon, rue de Lille, 70, Carvin. Travail assuré toute l'année. 8485

PEINTRE
demande place dansune fabrique quelconque ou travaux pour propriétaire à l'heure ou à façon.
Ecrire ou s'adresser à M. Nadel rue des Robiets, 25, dans le fond de la cour. 8441

Avis très-important
Maison de Nord, ancienne, très importante, vins, alcools, demande associé avec clientèle et références sans apport de capitaux.
Réponse au bureau du journal aux initiales E. D.
30m1.3.8j.8547

JEUNE HOMME
muni de meilleures références, bon dessinateur industriel, libre quelques heures par jour, travailleur, cherche place, ingénieur ou architecte. Peut faire des études.
Ecrire au bureau du journal, à BESANÇON. 8426

Journées
Une femme demande des journées pour le Mardi et le Jeudi de chaque Semaine.
S'adresser rue Léon Gambetta, 153, à Lille. 8.0.

HOMME MARIE
établi, bonne instruction, connaissant français, flamand et allemand, demande à faire recettes ou tout autre emploi analogue. — Référence premier ordre. — Prétentions modestes. Cautionnement.
Prendre l'adresse au bureau du journal. 8432

GÉRANCE
Ménage sérieux désire gérance moyennant quelconque. Références et garanties.
Ecrire Henri Petit, poste restante, place de la République, Lille.

PERSONNE voulant entreprendre OUVROIR désirerait s'entendre avec maison qui pourrait fournir articles simples, ourlets à jour et marques.
Ecrire bureau du journal aux lettres D. O. T. 7924

On demande **Voyageurs** à la commission pour articles de ménage, articles de ménage, bonneterie.
Ecrire bureau du journal aux initiales A. K. L.

Un Apprenti demande place chez un Décorateur à Lyon. S'adresser rue Jacquemars-Giélée, 66, Lille. 8422

ON demande à placer dans le commerce une jeune fille de 16 ans, instruite, bonne famille, quelque argent.
Ecrire au bureau du journal aux initiales R. G. 8420

On demande une **Bonne Vendeuse-Etalagiste** dans maison de modes, blancs et lingerie, demi gros, et détail, de la région Nord est. S'ad. à M. Paul Senez, à Hirson (Aisne). 7921

On demande des **Tonneliers de Distillerie** pour gros fûts. S'ad. à la Distillerie Barbion et Cie. à Steene (Nord). 7924

Patisserie
On demande un apprenti débutant de la campagne, 1, rue des Manneliers. 7721

Peintres
On demande ouvriers, rue de Lille, 112 La Madeleine. 7821

On demande des **Rattacheurs** ou rattacheuses à retordre, 2, rue des Meuniers, Lille. 7722

On demande **Cuisiers et Chauffeurs** à l'année, pour sucreries, munis de bonnes références.
S'ad. M. J. BOUTULAIRE, à Arieux-du-Nord.
28m.1.6.j.8463

Cocher-Concierge
Un ménage sérieux demande place. Au besoin le mari accepterait seul place de cocher ou camionneur dans maison sérieuse.
Références se 1er ordre.
Réponse écrite au bureau du journal aux lettres P. S. 8504

Gérance - Dépôt
Un ménage dont mari dessinateur dans usine, demande gérance ou dépôt.
Meilleures références.
Ecrire Léon Olivier, poste restante, Lille, Gare. 8478

Tailleurs
On demande bons ouvriers et mécaniciennes, place Saint-Martin, 1. 7421

TISSERANDS
On demande jeunes apprentis pour apprendre la fabrication du tulle, 21, Bd Bigo-Danel. 7921

On demande une **Demoiselle de Magasin** bien au courant de l'épicerie, rue Nationale, 53. 7121

COMPAGNIE DU GAZ de Roubaix

TARIF ACTUEL DES COKES sur la cour des usines (MESURAGE COMBLE)

N° 0, grosseur de la noix	1,20	l'hectol.
N° 1, — de l'œuf,	1,20	
N° 2, — 5à7cmt,	1,20	
Tout-venant.....	1,00	
Gresillon-Noisette.....	0,80	
Fin Gresil.....	0,50	
Cendres de Coke.....	0,40	

Les commandes doivent spécifier le numéro ou la grosseur.

SERVICE A DOMICILE
Transport dans Roubaix et Croix : 0,10 par hecto.
Dans les localités limitrophes : 0,15 par hec ol.
Minimum des commandes : 3 hectolitres.
Pour les petites quantités, 1/2, 1, et 2 hectol., service au comptant établi par voiture spéciale circulant en ville.

CHIEN
Il a été perdu marbi noir, dans les environs de la place Nadaud, grand chien roux et blanc, race collée écossais.
Rapporter contre bonne récompense, 44, rue des Arts, Roubaix.

LA VUE POUR TOUS
Ancienne Maison Weil
MAILLARD
praticien, inventeur des curieuses merveilleuses par l'emploi des verres gradués au Sixex pur. Ils conservent la vue à toutes les personnes sujettes au travail d'attention, lecture, quel'étudiant, l'ecclésiastique, le médecin. Ils rendent la vue aux yeux fatigués par l'âge, le travail et la maladie. Le prix en est très modeste. 15 fr. 50 pour myopes-presbytes et jumelles myopes ou presbytes.
Envoi franco contre 1 fr. 50 en mandat-poste (indiquer l'âge suivit.
26, rue Faidherbe, LILLE
La Maison n'a pas de dépôt et ne fait pas colporter.

Dettes non reconnues
M. Augustin Delmaurre a le regret de prévenir le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son épouse, née Florine Dupont, laquelle a abandonné le domicile conjugal.

PLUS D'
IVROGNES
Tous ceux qui ont eu quelque ennui causé par l'ivrognerie découvriront une liqueur végétale absolument inoffensive, indépendant totalement de toute cause la moindre nuisance aux intérêts de l'ouvrier, et qui rendra de l'ouvrier sobre et laborieux, pour le bonheur de l'ouvrier, pour la dignité de l'ouvrier, pour la prospérité de l'industrie, pour le bien de la famille. Ecrire à Mme Veuve Ch. Lefebvre, 12, Rue des Boulets, à Paris. Ce traitement est donné gratuitement à domicile. **LUPERS**, 32, rue Rennes, à Paris. — Ecrire ou demander de suite.

VINS de PROPRIÉTAIRE (Récolte 1901)
Rouge 9e Naturel 42 fr. la pièce de 218 litres.
Blanc sec 9e Naturel 50 fr. la pièce de 218 litres.
Prix fixes et réels. Rendu gare de l'acheteur. Port et congé payés. Paiement 90 j. net. 30j. 5 0/0. Esc. contre remboursement 3 0/0. Ech. 0,60. — S'adr. à Madame Zian Durand, propre à Aubais (Gard).

AU CORSET ÉLÉGANT
Maison Vandorpe-Lava
61-63, Rue des Fabricants
ROUBAIX
Tous les premiers vendredis de chaque mois : **Solde** de Corsets et Jupons dont les séries ne sont plus complètes.
RELLES OCCASIONS
Superbe Prime à toute Acheteuse

MACHINES A COUDRE
ROUBAIX
Grande-Rue, 20
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900 LE GRAND PRIX LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
37, rue Nationale,
TOURCOING
MACHINES A COUDRE

ENTRETIEN & RÉPARATION
Tous systèmes
NOUVELLES PLAQUES
ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES sans pile
PRÉPARATION DES PLAQUES
BATTERIES MODÈLES
DOREZ, 39, Rue Nationale, ROUBAIX

ASSURANCES
L'Office National des Assurances, Cité Malesherbes, 7, Paris, offre gratuit' son concours auprès de 1es les Cies Françaises et Etrangères p. les Assurances de les Accidents, l'Incendie, la Vie etc... *Avantages incontestables.* Maximum d'Economie et de Sécurité. Renseig' gratuits.

VENTE A CRÉDIT
A LA NOUVELLE MAISON
51, RUE DU CHEMIN DE FER
ROUBAIX
Tissus, Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes, Jupons, Corsets, Chemises pour dames, Nouveautés, Draperie, Lingerie, Chapellerie, Chaussures, Meubles, Literie, Poêlerie, Articles d'éclairage, Horlogerie, Bijouterie, etc., etc.
UNE ANNÉE D'CRÉDIT
Conditions spéciales à MM. les Fonctionnaires et Employés d'Administration
Bureau auxiliaire : 43, Rue des Ursulines, Tourcoing

BON GÉNIE DE LILLE
4, Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 4
VENTE A CRÉDIT
de toutes espèces de Marchandises aux conditions les plus larges
Prime à tout Client recommençant un nouveau compte
PREMIÈRES COMMUNIONS
SAISON D'ÉTÉ. — Immenses choix de Vêtements d'Hommes, Dames et Enfants, tout faits, et de Draperies et Tissus fantaisie Haute Nouveauté en tous genres pour Vêtements sur mesure. (Coupe et Façon irréprochables.)
Fabrique de Meubles. — Meubles sur commandes. — Mobiliers en tous genres et Literies complètes.
Livraisons franches **franco à domicile** par la voiture de l'Administration. — Le **Voyage entier est remboursé** à tout acheteur venant à Lille.
SEULS REPRÉSENTANTS
A Roubaix : M. TRÉFIER, 168, rue du Collège.
A Tourcoing : M. LORIDAN, 24, rue de Gand.
A Croix : M. BROCART, 101, rue Kléber.

Pharmacie Henri Bruneau, rue de Lille, 2, Tourcoing
Remède familier du curé de Boussoit, pour la guérison de la **Phtisie**, des Bronchites, Asthmes, Rhumes négligés. Le secret de feu le curé de Boussoit a été révélé par ce prêtre à Mme C. W. qui, dans un but humanitaire en a demandé la préparation à **M. BRUNEAU**, pharmacien de 1re classe, **rue de Lille, 2, Tourcoing.** Les nombreuses guérisons que le curé de Boussoit a obtenues par l'emploi de ce remède familier, ont vaincu à enlevé-et, dans toute la Belgique et même à l'Etranger, une réputation bien méritée. Ce baume pectoral, émollient, tonique, guérit sûrement et sans danger la phtisie en excitant les poumons. Les bronchites les plus invétérées, les toux les plus opiniâtres disparaissent en très peu de temps par son emploi. **Le Pot : 3 fr. 50**
Emulsion d'huile de foies **trais** de morue, aux hypophosphites, le fl. 1,50. — Huile de foie de morue blanche, **fraîchement** préparée, le lit. 2,50. — Pastilles de tolu, goudron, codéine contre la toux, de beaucoup supérieures aux produits similaires, la boîte 1,50. — Vin de Quinquina à l'écorce d'orange ambrée, le lit. 2 fr. — Elixir stomachique amer, contre pesanteur et paresse d'estomac, ramène rapidement l'appétit, le fl. 3 fr. — Kola et Glycerophosphate granules, reconstituants énergiques, le fl. 3 fr. — Huile d'olive surfine **vraie** pour table, le lit. 2,50. — Eau de Cologne, Eau de Botot, Vinaigre de Bully, Rhum et Quinine, le fl. 1,25.
Bandages pour hommes, femmes et enfants, depuis 2,50.
Bas-Varices — Ceintures pour Ventres — Bouches — Injecteurs — Irrigateurs — Sondes — Suspensoires — Objets de Pansement — Biberons — Tétines — Appareils pour Fractures.
Guérison radicale et rapide des Maladies secrètes.
Produits Dufour souverains contre les **Maladies des Poules et des Pigeons**

MODES
A la Violette de Parme
RETOUR DE PARIS
— Grand Choix de Nouveaux Modèles —
PREMIÈRE COMMUNION
CHAPEAUX GARNIS pour Dames, Jeunes Filles et Fillettes, depuis 2 fr.
Ces Chapeaux de dernière création se recommandent par l'élégance et bon goût
Modèles depuis 6 fr. jusqu'à 50 fr.
Spécialité de BEGUIN et SEMI-BEGUIN depuis 4,80
LOCATION DE CHALES depuis 1 Fr.
Un magnifique cadeau sera offert à tout acheteur
La Maison se charge des arrangements et l'on se rend à domicile sur demande et sans augmentation de prix
58, Rue de la Cloche, TOURCOING

PHOTOGRAPHIE ELKAN
74, Rue Pellart, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
Portraits très soignés depuis 5 fr. la douzaine
Portraits Artistiques à 10 fr. avec une MAGNIFIQUE PEINTURE A L'HUILE SUR BOIS

LE COURRIER FRANÇAIS
Bebdomadaire — ILLUSTRÉ — 10 centimes le N°
Directeur : M. JULES ROQUES, Directeur
Le plus Artistique des Journaux Illustrés
Tout Abonné d'un an a droit, à titre de prime, à un des deux jolis tableaux de Jules Pihan, le plus connu et le plus apprécié pour ses bombonnières et cartes de visite, ou à une aquarelle de Willette bien spécialement dédiée aux abonnés du Courrier Français, ou encore, au choix, à une des primes suivantes : Un Dictionnaire universel illustré, 1 volume, 1 Dictionnaire des Sciences, 1 Dictionnaire des Arts et Métiers, 1 Dictionnaire des Sciences Médicales, 1 Dictionnaire des Sciences Vétérinaires, 1 Dictionnaire des Sciences Pharmaceutiques, 1 Dictionnaire des Sciences Chirurgicales, 1 Dictionnaire des Sciences Juridiques, 1 Dictionnaire des Sciences Philosophiques, 1 Dictionnaire des Sciences Sociales, 1 Dictionnaire des Sciences Politiques, 1 Dictionnaire des Sciences Financières, 1 Dictionnaire des Sciences Commerciales, 1 Dictionnaire des Sciences Industrielles, 1 Dictionnaire des Sciences Agricoles, 1 Dictionnaire des Sciences Forestières, 1 Dictionnaire des Sciences Maritimes, 1 Dictionnaire des Sciences Militaires, 1 Dictionnaire des Sciences Aéronautiques, 1 Dictionnaire des Sciences Automobiles, 1 Dictionnaire des Sciences Cinématographiques, 1 Dictionnaire des Sciences Photographiques, 1 Dictionnaire des Sciences Phonographiques, 1 Dictionnaire des Sciences Téléphoniques, 1 Dictionnaire des Sciences Télégraphiques